

Situations difficiles

Pharmacologie

Prévention

Réglementaire

Santé des professionnels

FIF PL : Votre formation à 350 €*
*selon conditions FIF PL

PLACES LIMITÉES
À 12 PARTICIPANTS

VALIDANTE

Nombreux ateliers
pratiques

Les urgences médicales au cabinet dentaire (AFGSU 1+2)

Formation à destination des équipes dentaires. Un praticien sur 20 devra faire face à un patient en arrêt cardiaque au fauteuil au cours de sa carrière.

Les urgences médicales au cabinet dentaire représentent des situations cliniques imprévues pouvant mettre en cause le pronostic vital du patient. Mais en raison de la rareté de ce type de situation, le praticien et son équipe sont souvent mal préparés à y faire face. Les gestes qui sauvent sont mal pratiqués ou méconnus, la trousse d'urgence souvent incomplète.

Face à une situation d'urgence, le rôle du chirurgien-dentiste n'est pas d'établir un diagnostic précis mais il a le devoir de savoir analyser la situation et mettre en œuvre les premiers gestes permettant de garantir la sécurité de son patient en attendant l'arrivée des Secours. Pour cela, le chirurgien-dentiste et son équipe doivent suivre une Formation aux gestes et soins d'urgence.

Le programme de la formation

3 journées de formation pour les chirurgiens-dentistes et les assistant(e)s dentaires

9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus)

Formateur : CESU de France

JOUR 1

Urgences potentielles I

- Malaise vagal
- Hypoglycémie
- Crise d'asthme
- Douleur thoracique
- Accident Vasculaire Cérébral
- Convulsions

Urgences vitales I

- Obstruction des voies aériennes
- Hémorragies
- Troubles de la conscience
- Etat de choc anaphylactique
- Arrêt cardio-respiratoire 1 : le praticien au cabinet dentaire

JOUR 2

Urgences vitales II

- Arrêt cardio-respiratoire 2 : le praticien au cabinet dentaire
- Arrêt cardio-respiratoire 3 : le praticien dans un lieu public
- Arrêt cardio-respiratoire 4 : le praticien dans un cadre privé

Urgences potentielles II

- Plaies et brûlures
- Traumatismes osseux
- Accouchement inopiné

JOUR 3

Rappels et nouvelles mises en situation pratiques

- Urgences collectives
- Les plans de Secours
- Risques biologiques et chimiques
- Questions-réponses
- Evaluation de la formation

Conforme à la réglementation (arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'AFGSU) et adapté à l'exercice en cabinet dentaire (recommandations émises par l'UFSBD et l'ANCESU en mars 2008)

Vous avez participé à cette formation et obtenu votre AFGSU il y a près de 4 ans ? Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'AFGSU, vous avez l'obligation de réactualiser vos connaissances lors d'une journée de formation.

Objectifs pédagogiques

- Permettre au praticien et à son assistant(e) d'acquérir en binôme, les connaissances pour reconnaître une situation d'urgence
- Alerter précocement les services de Secours et intervenir en sécurité au cabinet
- Apprendre à gérer son stress face à une situation d'urgence

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou formation@ufsbd.fr



Indiquez votre choix

- Aix-en-Provence les 9-10 et 11 octobre 2019
- Arras les 26-27 et 28 juin 2019
- Bordeaux les 13-14 et 15 novembre 2019
- Brest les 26-27 et 28 juin 2019
- Lyon les 06-07 et 08 novembre 2019
- Moulins les 11-12 et 13 septembre 2019
- Paris les 05-06 et 07 juin 2019
- Vannes les 18-19 et 20 septembre 2019

Informations sur le(s) participant(s)

Nom et prénom du praticien :

Nom et prénom de l'assistant(e) dentaire qui participe à la formation :

Adresse du cabinet :

Code postal : Ville :

RPPS (carte de l'ordre) : ADELI :

Tél : Email :

Tarifs	
<input type="checkbox"/> Praticien adhérent UFSBD 780 €	<input type="checkbox"/> Praticien non adhérent 850 €
<input type="checkbox"/> Assistant(e) adhérent(e) UFSBD 680 €	<input type="checkbox"/> Assistant(e) non adhérent(e) 720 €

Sélectionnez le mode de financement :

Avec le FIF-PL Pour les praticiens libéraux
<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge
<input type="checkbox"/> Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation
Avec ACTALIANS – Pour les assistant(e)s dentaire(s), de cabinet privé SIRET : 784 719 247 000 57 - N° organisme : 11752372075
<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.actaliens.fr

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Une convocation contenant le lieu et la convention de formation me sera adressée environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation ou en cas de non-participation à cette formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €